

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté		
AVIS N° 2024 - 06		
Date validation officielle : 15/05/2024	Objet : projet d'Arrêté relatif à la proposition d'un plan d'action de lutte : le Frelon asiatique (<i>Vespa vetulina</i> Lepeletier 1836)	Vote : unanimité

Le CSRPN, consulté par voie électronique entre le 19/04/2024 et le 14/05/2024, a examiné le projet de modèle d'Arrêté préfectoral relatif à la proposition d'un plan d'action de lutte sur le Frelon asiatique (*Vespa vetulina* Lepeletier 1836).

Ces éléments font suite à la présentation par Laurent REBILLARD de la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) au CSRPN du 13 juin 2023.

Ce document servira de modèle aux départements pour la prise d'arrêtés préfectoraux départementaux de lutte.

Vu :

- le classement du Frelon asiatique dans la liste du Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil ;
- le Code de l'environnement (CE) : le préfet de département est l'autorité administrative compétente pour procéder ou faire procéder, en vertu de l'article L.411-8 à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens d'une espèce figurant sur l'une des listes établies en application des articles L.411-5 et L.411-6 (Art. R.411-46) ;
- l'Arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Considérant :

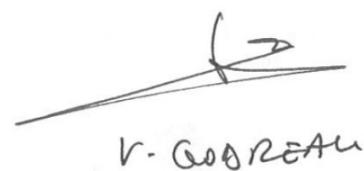
- le projet d'Arrêté préfectoral présenté ;
- le programme d'actions mis en œuvre à l'échelle régionale.

Le CSRPN :

- souligne la nécessité de favoriser une information et une communication cohérentes auprès des différents acteurs concernés ;
- demande que les techniques proposées pour l'élimination des nids n'aient pas d'effets néfastes sur la biodiversité ;
- demande à être informé des suites de la mise en place des différentes actions du plan.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de modèle d'Arrêté relatif à la proposition d'un plan d'action de lutte contre le Frelon asiatique (*Vespa vetulina* Lepeletier 1836).

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU